

Gabon-Banque mondiale

Le financement des projets gabonais évoqués à la Primature

O. N.
Libreville/Gabon

LE Premier ministre, chef du gouvernement, Pr Daniel Ona Ondo, a échangé avec une délégation de la Banque mondiale, hier à la Primature. Cette équipe était composée du directeur des opérations pour l'Afrique centrale, Gregor Binkert, en fin de mandat et son successeur, Mme Sylvie Dossou. L'entretien a essentiellement porté sur la coopération entre le Gabon et cette institution financière internationale. Occasion pour les deux parties de se féliciter de la bonne qualité de leur partenariat notamment à travers le financement de plusieurs projets qui engagent des secteurs variés. Dans cette perspective, les hôtes du Premier ministre l'ont rassuré que le conseil d'administration de la Banque mondiale examinera, dans les prochaines semaines, le dossier du Gabon relatif au financement, à hauteur de 30 milliards de F CFA, de son programme de développe-



Photo : Junior Mboullet

Une phase de l'échange entre le Premier ministre et la délégation de la Banque mondiale.



Photo : Junior Mboullet

M. Gregor Binkert et Mme Sylvie Dossou au sortir de la l'entretien.

ment avec notamment la construction des routes, l'électrification et l'hydraulique villageoise. Le locataire de l'immeuble du 2-Décembre et ses hôtes ont également évoqué la possibilité de redynamiser le programme de développement des villes. Lequel a pour objectifs : entre autres, l'amélioration des conditions de vie des populations dans les quartiers défavorables. Les autres projets dans lesquels la Banque mondiale est impliquée concernent aussi bien les secteurs de l'éducation, de la santé que ceux de la formation professionnelle et des nouvelles technologies... Par ailleurs, le successeur de M. Binkert, Mme Dossou, a dit avoir pour première préoccupation, l'accélération de la concrétisation des projets en cours et ceux en instance. Le tout étant de contribuer au relèvement de la croissance économique du Gabon. Ce qui devrait rassurer davantage le gouvernement gabonais.

Communication à l'attention des candidats aux élections partielles du 08 août 2015

Il est porté à la connaissance des acteurs politiques intéressés par les élections partielles du 08 août 2015 qu'en ce qui concerne l'élection partielle d'un député à l'Assemblée nationale dans le siège de la commune de Bitam, la compétition est entièrement ouverte à toutes les candidatures, sous réserve des conditions fixées par la loi. Les candidats à ladite élection devront produire l'ensemble des pièces exigées. S'agissant, en revanche, des élections partielles de sénateurs dans les sièges de la commune de Lémbamba et du département du Haut-Como (Medouneu), élections partielles qui font suite à l'annulation par la Cour constitutionnelle des résultats du scrutin du 13 décembre 2014 dans lesdites circonscriptions électorales, seuls les candidats qui avaient participé au scrutin du 13 décembre 2014 pourront se présenter pour le scrutin du 08 août 2015. Pour la confirmation de leur candidature, ils devront remplir le formulaire prévu à cet effet et produire, pour le titulaire et le suppléant, un extrait de casier judiciaire d'au moins de trois (3) mois. Toutefois, les partis politiques qui avaient pris part au scrutin du 13 décembre 2014 disposent de la faculté d'investir un autre candidat pour le scrutin à venir. Dans ce cas, le nouveau candidat investi devra produire l'ensemble des pièces exigées. Les commissions électorales locales se tiendront à la disposition des usagers pour toutes précisions utiles complémentaires.

Fait à Libreville, le 22 juin 2015

Journée internationale des veuves (JIV), aujourd'hui/Tribune libre

Sylvia Bongo Ondimba appelle à la promotion du droit de la famille et des femmes

Cinq ans après l'institution de la Journée internationale des veuves par l'Organisation des Nations unies (Onu), la première dame du Gabon revient sur les avancées obtenues en faveur de cette catégorie sociale et interpelle sur les combats qui restent à mener.

«EN 2011, je commandais la réalisation d'un rapport d'experts sur la situation spécifique des veuves au Gabon, dont les résultats étaient sans appel. Parmi eux, le rapport soulignait que 47% des veuves au Gabon étaient victimes de maltraitance et de spoliation contre seulement 21% qui rentraient dans leurs droits. Bien plus qu'une simple problématique de deuil, la condition des veuves dans le monde est un véritable enjeu humanitaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisqu'on compte aujourd'hui plus de 258 millions de veuves dans le monde, parmi lesquelles 115 millions vivent dans une pauvreté extrême et 81 millions sont victimes d'abus sexuels. Dans de nombreux pays en développement tels que le Gabon, la mort du conjoint signifie trop souvent, pour la veuve, la perte pure et simple de ses droits et de son statut social, outre les ressources qui assuraient son quotidien. Le deuil n'est alors malheureusement qu'une première étape, annonciatrice d'une

série de traumatismes encore plus dramatiques. Face à cette réalité alarmante, je me suis engagée à faire de la question de la veuve et de l'orphelin, un axe prioritaire de mon action. Nous vivons dans un pays où le poids des traditions est réel et l'évolution des mentalités, un processus lent. Il importe de faire évoluer notre Droit pour l'adapter aux enjeux contemporains. Cela nécessite une réforme en profondeur de notre société, ce à quoi je me suis attachée ces cinq dernières années. La première pierre de ce projet a été posée lorsque, avec l'aide de mon mari, le président Ali Bongo Ondimba, et de la diplomatie gabonaise, j'ai porté à l'ONU la résolution 65/189 sur l'instauration d'une Journée internationale des Veuves tous les 23 juin. Dès lors, ma Fondation et moi-même avons mené à terme plusieurs réalisations qui ont abouti à une amélioration significative des conditions de vie des veuves. D'une part, la mise en place d'un véritable arsenal législatif a considérablement amélioré la protection et l'accompagnement des veuves dans l'acquisition de leurs droits. Dès 2012, avec la création de l'Observatoire national de protection des droits de la famille et celle du Fond national d'Aide Sociale, nous avons œuvré sans re-



Photo : DR

Sylvia Bongo Ondimba, première dame du Gabon.

lâche pour que les veuves bénéficient d'une meilleure prise en charge. De même, plusieurs textes de lois particulièrement symboliques ont été votés comme, le décret permettant le partage du capital-décès aux ayants droit et le décret fixant le régime de l'assistance judiciaire, désormais chargée d'apporter de l'aide aux personnes économiquement faibles, la loi donnant le droit au conjoint survivant d'obtenir l'acte de décès du défunt, mais aussi au texte traitant de la dévolution successorale ou encore au projet de loi prévoyant une égalité de traitement entre le conjoint survivant homme et femme et la réévaluation de la

pension de survivant des orphelins de père et de mère. D'autre part, l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information a permis de lever le voile sur la souffrance et les injustices dont sont encore trop souvent victimes les veuves et suscité une prise de conscience nationale. En 2011, nous avons mobilisé la société civile et les institutions sur la thématique du tabou avec la campagne «Levons le voile», en 2012, sur le sort réservé aux veuves tandis qu'en 2014, nous avons souhaité sensibiliser les veuves et la population au parcours juridico-administratif à mener pour faciliter l'accès à leurs droits. Parce que malgré toutes ces avancées, le chemin à parcourir est encore long, j'appelle chacun d'entre nous à continuer à se mobiliser pour que cessent la violence et la spoliation qui frappent encore les veuves mais plus largement les femmes et les familles de notre pays. Aujourd'hui, ma conviction est qu'il faut encore aller plus loin dans nos ambitions. Le bilan positif de ces cinq années doit nous encourager à mettre toute notre énergie au service du renforcement et de la promotion des droits des femmes pour le bien de nos familles, de notre société.»